

## Transports

Gouvernement du Québec

### Décret 743-2004, 4 août 2004

Loi sur la voirie  
(L.R.Q., c. V-9)

CONCERNANT les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 2 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9), le gouvernement détermine, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route sous la gestion du ministre devient, à compter de la date indiquée au décret, gérée par une municipalité selon la sous-section 22.2 de la section XI de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ou, le cas échéant, selon le chapitre 0.1 du titre XIX du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de cette loi le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route alors sous la gestion d'une municipalité devient, à compter de la date indiquée au décret, sous la gestion du ministre;

ATTENDU QUE les décrets numéros 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997, 1538-97 du 26 novembre 1997, 724-98 du 27 mai 1998, 1565-98 du 16 décembre 1998, 938-99 et 939-99 du 18 août 1999, 154-2000 du 16 février 2000, 871-2000 du 28 juin 2000, 945-2000 du 26 juillet 2000, 114-2001 du 14 février 2001, 978-2001 du 23 août 2001, 529-2002 du 1<sup>er</sup> mai 2002, 950-2002 du 21 août 2002, 533-2003 du 11 avril 2003, 788-2003 du 16 juillet 2003, 1168-2003 du 5 novembre 2003, 39-2004 du 14 janvier 2004, 216-2004 du 17 mars 2004 et 395-2004 du 21 avril 2004 ont déterminé, par municipalité, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QU'il y a lieu, en vertu du présent décret, de modifier les annexes de ces décrets afin d'ajouter des routes à celles dont le ministre a la gestion, de corriger la description de certaines routes, de faire état des routes ayant été l'objet d'un réaménagement géométrique ainsi que de celles ayant été l'objet d'un changement de largeur d'emprise;

ATTENDU QU'il y a lieu, en vertu du présent décret, de modifier les annexes de ces décrets afin de déterminer que certaines routes sous la gestion du ministre deviennent sous la gestion des municipalités où sont situées ces routes et que certaines autres routes sous la gestion des municipalités deviennent sous la gestion du ministre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports et de la ministre déléguée aux Transports :

QUE les annexes des décrets numéros 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997, 1538-97 du 26 novembre 1997, 724-98 du 27 mai 1998, 1565-98 du 16 décembre 1998, 938-99 et 939-99 du 18 août 1999, 154-2000 du 16 février 2000, 871-2000 du 28 juin 2000, 945-2000 du 26 juillet 2000, 114-2001 du 14 février 2001, 978-2001 du 23 août 2001, 529-2002 du 1<sup>er</sup> mai 2002, 950-2002 du 21 août 2002, 533-2003 du 11 avril 2003, 788-2003 du 16 juillet 2003, 1168-2003 du 5 novembre 2003, 39-2004 du 14 janvier 2004, 216-2004 du 17 mars 2004 et 395-2004 du 21 avril 2004 concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports soient modifiées, en regard des municipalités indiquées, par les corrections à la description, les ajouts, les retraits, les réaménagements géométriques et les changements de largeur d'emprise des routes énumérées en annexe au présent décret;

QUE le présent décret prenne effet à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

**ANNEXE****ROUTES DONT LA GESTION INCOMBE AU  
MINISTRE DES TRANSPORTS****NOTE DE PRÉSENTATION****A. CORRECTION À LA DESCRIPTION,  
AJOUT OU RETRAIT**

Les routes identifiées dans les sections « Correction à la description », « Ajout » ou « Retrait » de l'annexe du présent décret ont été décrites pour chaque municipalité où elles sont situées à l'aide des cinq éléments suivants :

- 1° Classe de la route
- 2° Identification de section
- 3° Nom de la route
- 4° Localisation du début
- 5° Longueur en km

**1° Classe de la route**

La nomenclature des classes de routes provient de la classification fonctionnelle établie par le ministère des Transports.

**2° Identification de section**

Les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de sept groupes différents :

Route:      Groupe 1: numéro de la route  
                  Groupe 2: numéro du tronçon de la route  
                  Groupe 3: numéro de la section de la route

Sous-route: Groupe 4: le seul chiffre autre que le zéro pouvant apparaître dans ce groupe est le 3 et il est utilisé lorsqu'on identifie une ou plusieurs bretelles

Groupe 5: ce groupe de chiffres indique un numéro séquentiel de carrefour à l'intérieur d'un tronçon routier

Groupe 6: lettre identifiant la bretelle, le cas échéant

Groupe 7: lettre identifiant le type de chaussée  
 (C: contiguë S: séparée)

**3° Nom de la route**

Pour les routes dont le numéro est inférieur à 1 000, c'est ce numéro qui est inscrit dans cet élément et non l'odonyme. Pour les routes dont le numéro est de 10 000 et plus, c'est l'odonyme qui est utilisé au lieu du numéro de la route.

Lorsqu'il existe le long d'une section de route une ou plusieurs bretelles, on inscrit également dans cet élément le nombre total de bretelles rattachées à cette section; on retrouve alors sous la rubrique « Longueur en km » la longueur cumulée de toutes ces bretelles.

**4° Localisation du début**

Cet élément contient la description d'un repère physique pour localiser le début d'une section de route.

**5° Longueur en km**

La longueur en kilomètre est inscrite pour chaque route ou partie de route. Cette longueur, établie par le ministre des Transports, correspond à la distance parcourue par un véhicule entre deux points, et ce, sans que soit prise en considération la configuration de la route (nombre de voies, surlargeurs, etc.). Ainsi, la longueur est la même que ce soit une autoroute ou une route collectrice.

**B. CHANGEMENT DE LARGEUR D'EMPRISE**

Les routes identifiées dans la section « Changement de largeur d'emprise » de l'annexe du présent décret ont été décrites, pour chaque municipalité où elles sont situées, à l'aide des six éléments suivants :

**1° Identification de section**

Dorénavant, les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de trois groupes différents :

Route:      Groupe 1: numéro de la route  
                  Groupe 2: numéro du tronçon de la route  
                  Groupe 3: numéro de la section de la route

**2° Nom de la route****3° Nom de l'arpenteur-géomètre****4° Numéro des minutes****5° Numéro du plan****6° Longueur en km****C. RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE :**

Les routes identifiées dans la section « Réaménagement géométrique » de l'annexe du présent décret ont été décrites à l'aide des cinq éléments de la section A ci-dessus ainsi que du numéro de plan, du nom de l'arpenteur-géomètre et du numéro de ses minutes.

NOTE: En raison de contraintes techniques, la désignation des lieux apparaissant à l'annexe n'est pas nécessairement conforme aux normes de la Commission de toponymie.

## CORRECTIONS À LA DESCRIPTION :

**MARIA, M (0600500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-19-020-0-00-7	Route 132	Limite Saint-Jules M	12,58

est remplacée par

**MARIA, M (0600500)**

Nationale	00132-19-021-000-C	Route 132	Limite Cascapédia-Saint-Jules, m	0,71
Nationale	00132-19-031-000-C	Route 132	Limite Gesgapegiag, ri	10,57

et

**GESGAPEGIAG, RI (0680200)**

Nationale	00132-19-025-000-C	Route 132	Limite Maria, m	1,33
-----------	--------------------	-----------	-----------------	------

**MIRABEL, V (7400500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	31250-02-000-0-00-0	Rue Charles, rue St-Janvier Sud	Intersection montée Sainte-Henriette	3,80

est remplacée par

Collectrice	31250-02-010-000-C	Rue Charles	531 mètres au nord du Rang Sainte-Henriette	3,91
-------------	--------------------	-------------	---	------

**QUÉBEC, V (2302700)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00540-06-095-000-S	Autoroute 540 1 bretelle	Centre autoroute 40	1,42 0,29

selon le plan 622-99-CO-001 préparé par Mario Morin, a.g., sous le numéro 881 de ses minutes.

est remplacée par

Autoroute	00540-06-095-000-S	Autoroute 540 1 bretelle	Centre autoroute 40	1,42 0,29
-----------	--------------------	-----------------------------	---------------------	--------------

selon le plan 622-97-CO-021 préparé par Luc Pelletier, a.g., sous le numéro 3485 de ses minutes et selon le plan 622-99-CO-001 préparé par Mario Morin, a.g., sous le numéro 881 de ses minutes

**SAINT-HYACINTHE, V (5404500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00116-02-091-0-00-0	Route 116	Intersection route 127 Nord	0,43
Nationale	00137-01-072-0-00-1	Route 137	Intersection boulevard Casavant	1,80

est remplacée par

**SAINT-HYACINTHE, V (5404800)**

Nationale	00116-02-084-000-C	Route 116	Intersection avenue Sainte-Anne	0,31
Nationale	00116-02-087-000-C	Route 116	Intersection avenue Concorde Nord	0,12
Nationale	00137-01-073-000-S	Route 137	Intersection boulevard Casavant	0,59
Nationale	00137-01-078-000-C	Route 137	Intersection boulevard Laframboise	1,40
Locale	70537-01-010-000-C	Avenue Sainte-Anne	Intersection rue Sicotte	0,20

AJOUTS ET CORRECTIONS À LA DESCRIPTION:

**CÔTE-NORD-DU-GOLFE-SAINT-LAURENT, M (9801500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	50136-01-000-0-00-9	Chemin de la Station de Pompage	Limite est de la réserve indienne	1,69

est remplacée par

**CÔTE-NORD-DU-GOLFE-DU-SAINT-LAURENT, M (9801500)**

Collectrice	50136-01-007-000-C	Route de l'aéroport	Intersection ch. base d'hydravion/La Romaine	1,49
Collectrice	50136-01-015-000-C	Route de l'aéroport	Limite est de la réserve La Romaine	5,09

**GRONDINES, M (3407000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroutière	00040-07-011-0-00-8	Autoroute 40	Limite de Sainte-Anne de la Pérade P	6,84

est remplacée par

**DESCHAMBAULT-GRONDINES, M (3405800)**

Autoroute	00040-07-011-000-S	Autoroute 40 4 bretelles	Limite Sainte-Anne-de-la-Pérade, m	6,84 3,70
-----------	--------------------	-----------------------------	------------------------------------	--------------

**POINTE-AU-PÈRE, P (1003500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00020-09-090-000-C	Autoroute 20	Limite Saint-Anaclet-de-Lessard, p	0,50

est remplacée par

**RIMOUSKI, V (1004300)**

Autoroute	00020-09-095-000-C	Autoroute 20 4 bretelles	Limite Saint-Anaclet-de-Lessard, p	4,66 2,80
-----------	--------------------	-----------------------------	------------------------------------	--------------

## AJOUTS :

**GROS-MÉCATINA, M (9801400)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	50343-01-000-000-C	Chemin de l'aéroport de La Tabatière	Intersection route 138	0,83

**DESCHAMBAULT-GRONDINES, M (3405800)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	40530-01-010-000-C	Route Guilbault	Intersection route 138	2,68

**RISTIGOUCHE-PARTIE-SUD-EST (0603500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	96960-01-010-000-C	Chemin Kempt	Intersection route 132	2,55

**SAINTE-LUCE, M (0909200)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00020-09-100-000-C	Autoroute 20	Limite Rimouski, v (Pointe-au-Père)	2,94
Autoroute	00020-09-110-000-S	Autoroute 20	Fin de la voie contiguë	1,38

## RETRAITS :

**CÔTE-NORD-DU-GOLFE-DU-SAINT-LAURENT, M (9801500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	50111-01-000-0-00-2	Ch. base d'hydravion/ La Romaine	Lim. o. réserve indienne de Gethsemani	0,90

**GATINEAU, V (8101700)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Locale	28255-01-000-000-C	Boulevard La Vérendrye	Intersection route 307	2,44

**MIRABEL, V (7400500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	31258-01-000-0-00-5	Racc Rues Charles et Victor	Intersection rue Charles	0,17

**SAINT-HYACINTHE, V (54004800)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00116-02-084-000-C	Route 116	Intersection avenue Sainte-Anne	0,31
Locale	70537-01-010-000-C	Avenue Sainte-Anne	Intersection rue Sicotte	0,20

RETRAITS ET CORRECTIONS À LA DESCRIPTION:

**GROS-MÉCATINA, M (9801400)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00138-14-195-000-C	Route 138	Intersection entrée au port de la Tabatière	1,86
<b>est remplacée par</b>				
Collectrice	00138-14-196-000-C	Route 138	Intersection entrée au port de La Tabatière	0,24

RETRAITS ET RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES:

**SHERBROOKE, V (4302500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00410-01-035-000-S	Autoroute 410 14 bretelles	Pont sur autoroute 10	4,75 6,68
<b>est remplacée par</b>				

**SHERBROOKE, V (4302700)**

Autoroute	00410-01-035-000-S	Autoroute 410 13 bretelles	Pont sur autoroute 10	4,75 6,33
-----------	--------------------	-------------------------------	-----------------------	--------------

selon le plan 622-77-50-230 F4D préparé par Marie Parent, a.g., sous le numéro 1518 de ses minutes

REAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES:

**AMQUI, V (0704700)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	95620-02-000-0-00-7	La Grande Ligne	Limite Sainte-Irène P	6,33
Collectrice	95620-03-000-0-00-5	Rue D'Auteuil	Intersection rang Saint-Augustin	0,85
<b>est remplacée par</b>				
Collectrice	95620-01-030-000-C	Route de la Grande Ligne	Limite Sainte-Irène, p	7,04

selon le plan 622-99-AO-017 préparé par Michel Brisson, a.g., sous le numéro 1432 de ses minutes

**SAINT-BARNABÉ, P (5410500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00235-02-200-0-00-6	Route 235	Limite Saint-Thomas-D'Aquin P	8,65

est remplacée par

**SAINT-BARNABÉ-SUD, M (5410500)**

Régionale	00235-02-200-000-C	Route 235	Ancienne limite Saint-Thomas-d'Aquin, p	8,65
-----------	--------------------	-----------	---	------

selon le plan 622-87-GO-156 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous le numéro 286 de ses minutes et par Jacques Gosselin, a.g., sous le numéro 1404 de ses minutes

**SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE, P (1007500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	94441-02-000-0-00-9	Route de Ladrière	Intersection 4 <sup>e</sup> Rang Est	0,82
Collectrice	94540-01-000-0-00-0	4 <sup>e</sup> Rang Est	Intersection Route de Ladrière	7,12
Collectrice	94540-03-000-0-00-6	4 <sup>e</sup> Rang Est	Limite Saint-Fabien P	0,59

et

**SAINT-FABIEN, P (1007000)**

Collectrice	94540-02-000-0-00-8	4 <sup>e</sup> Rang Est	Limite Saint-Eugène-de-Ladrière P	0,15
-------------	---------------------	-------------------------	-----------------------------------	------

est remplacée par

**SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE, P (1007500)**

Collectrice	94540-01-025-000-C	Route de Ladrière et 4 <sup>e</sup> Rang	5 <sup>e</sup> Rang	7,59
-------------	--------------------	---	---------------------	------

et

**SAINT-FABIEN, P (1007000)**

Collectrice	94540-01-025-000-C	Route de Ladrière et 4 <sup>e</sup> Rang	Limite Saint-Eugène-de-Ladrière, p	0,15
-------------	--------------------	---	------------------------------------	------

selon le plan 622-90-AO-004 préparé par Pierre Bernier, a.g., sous les numéros 1263 et 1400 de ses minutes et par Gilles Gagné, a.g., sous les numéros 278, 283, 308, 313 et 469 de ses minutes

**SAINT-HYACINTHE, V (5404500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00235-02-181-0-00-9	Route 235	Intersection route 137	2,33

et

**SAINT-THOMAS-D'AQUIN, P (5404000)**

Régionale	00235-02-190-0-00-8	Route 235	Limite Saint-Hyacinthe V	3,67
-----------	---------------------	-----------	--------------------------	------

est remplacée par

**SAINT-HYACINTHE, V (5404800)**

Régionale	00235-02-181-000-C	Route 235	Intersection route 137	2,30
Régionale	00235-02-190-000-C	Route 235	Intersection petit rang Saint-André	3,68

selon le plan 622-89-GO-060 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous les numéros 216 et 287 de ses minutes et par Pierre-André Villeneuve, a.g., sous le numéro 1702 de ses minutes et selon le plan 622-87-GO-156 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous les numéros 103 et 286 de ses minutes et par Pierre-André Villeneuve, a.g., sous le numéro 1705 de ses minutes.

**SAINTE-LUCE, P (0909500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-13-160-0-00-0	Route 132	Limite Pointe-au-Père V	3,73
Nationale	00132-13-170-0-00-8	Route 132	Intersection route 298	7,44

est remplacée par

**SAINTE-LUCE, M (0909200)**

Nationale	00132-13-165-000-C	Route 132 1 bretelle	Ancienne limite Pointe-au-Père, v	12,18 0,58
-----------	--------------------	-------------------------	-----------------------------------	---------------

selon le plan AA20-3371-7201-E2-1, sous le numéro 2083 de ses minutes et selon le plan AA20-3371-7201-E2-2, sous les numéros 1998, 2021 et 2037 de ses minutes, préparés par G.-Magella Proulx, a.g.

**SAINTE-LUCE, P (0909500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00298-01-090-0-00-9	Route 298	Limite Saint-Donat P	2,46
Collectrice	00298-01-110-0-00-5	Route 298	Limite Luce Ville VL	2,04

et

**LUCEVILLE, VL (0909000)**

Collectrice	00298-01-100-0-00-7	Route 298	Limite Sainte-Luce P	2,47
-------------	---------------------	-----------	----------------------	------

est remplacée par

**SAINTE-LUCE, M (0909200)**

Nationale	00298-01-105-000-C	Route 298	Intersection autoroute 20	1,44
Collectrice	00298-01-095-000-C	Route 298	Limite Saint-Donat, p	5,57

selon le plan AA20-3371-7201-E2-2, sous les numéros 2044 et 2076 de ses minutes et selon le plan AA20-3371-7201-E2-1, sous les numéros 1998 et 2037 de ses minutes, préparés par G.-Magella Proulx, a.g.



## CHANGEMENTS DE LARGEUR D'EMPRISE:

**BEAUPORT, V (2300500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	42910-01-020-0-00-4	Boulevard Raymond	498 m au sud de la rue Bocage	2,75

est remplacée par

**QUÉBEC, V (2302700)**

Collectrice	42910-01-020-000-C	Boulevard Raymond	498 mètres au sud de la rue Bocage	2,75
selon le plan AA80-3972-0314 préparé par Christian Lagacé, a.g., sous le numéro 685 de ses minutes				

**CAYAMANT, M (8304000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	26360-02-000-0-00-4	Route du Lac-Cayamant	Limite Wright CT	8,54

est remplacée par

Collectrice	26360-02-000-000-C	Route du Lac-Cayamant	Ancienne limite Wright, ct	8,63
selon le plan XX80-5674-0358 préparé par Gilles Morneau, a.g., sous le numéro 1297 de ses minutes				

**GASPÉ, V (0300500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-016-180-0-00-9	Route 132	1369 M. à l'ouest de la rue Béchervaise	5,03

est remplacée par

Nationale	00132-016-180-000-C	Route 132	Ancienne limite Gaspé, cimetière à droite	5,03
selon le plan AA80-3172-0124 préparé par G.-Magella Proulx, a.g., sous le numéro 2067 de ses minutes				

**MARIA, M (0600500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-19-031-000-C	Route 132	Limite Gesgapegiag, ri	10,57

selon le plan TR-80-3174-0312 préparé par Pascal Mercier, a.g., sous le numéro 1960 de ses minutes

**NEWPORT, M (0204000)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début</b>	<b>Longueur en km</b>
Nationale	00132-17-190-0-00-5	Route 132	Limite Pabos-Mills, m	11,79

**est remplacée par**

**CHANDLER, V (0202800)**

Nationale	00132-17-190-000-C	Route 132	Ancienne limite Pabos Mills, m	11,79
selon le plan D739 préparé par Pierrot Joncas, a.g., sous le numéro 4343 de ses minutes				

**POHÉNÉGAMOOK, V (1309500)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début</b>	<b>Longueur en km</b>
Régionale	00289-02-010-000-C	Route 289	203 mètres au nord-ouest du chemin Saint-Christophe	10,49
selon le plan 622-93-AO-028 préparé par Bernard Labrie, a.g., sous le numéro 2751 de ses minutes				

**SAINTE-CLAIRE, M (1905500)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début</b>	<b>Longueur en km</b>
Régionale	00277-01-120-0-00-7	Route 277	Limite Saint-Malachie P	12,54
<b>est remplacée par</b>				
Régionale	00277-01-120-000-C	Route 277	Limite Saint-Malachie, p	12,54
selon le plan TR20-3474-9518 préparé par Lucien Marquis, a.g., sous le numéro 812 de ses minutes				

**SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ, M (0201000)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début</b>	<b>Longueur en km</b>
Nationale	00132-17-120-0-00-0	Route 132	Limite Percé, v	4,74
<b>est remplacée par</b>				
Nationale	00132-17-120-000-C	Route 132	Limite Percé, v	4,74
selon le plan 2023 préparé par Christian Roy, a.g., sous le numéro 5623 de ses minutes				